

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE4^{ème} séance de l'année 2016

Lundi 11 avril 2016

DÉLIBÉRATION N°2016.04.04/284

**Approbation du plan de financement de
mise en œuvre du compostage domestique
sur le territoire des Abymes**

L'an deux mille seize, le lundi 11 avril, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé à la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville des Abymes, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 4 avril 2016.

Présents : 26		
Président		
M. Éric	JALTON	
Vice-Présidents		
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
M. Justin	DESSOUT	
M. Michel	RINÇON	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
M. Chazy	CIRANY	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
M. Denis	BERNADOTTE	

Excusés représentés : 3

Vice-Présidents :

M. Jacques BANGOU (1^{er} Vice-Président)

Procuration à Mme Josiane GATIBELZA

M. Georges DAUBIN (2^{ème} Vice-Président)

Procuration à M. Justin DESSOUT

Mme Francesca FAITHFUL

Procuration à Mme Nadiah SURVILLE

Excusés non représentés : 13

Vice-Présidents :

M. Rosan RAUZDUEL (3^{ème} Vice-Président)Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente)M. Georges BREDENT (8^{ème} Vice-Président)M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Conseillère Communautaire - Membre du Bureau :

Mme Josiane GATIBELZA

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Lise Claude AZEDE - M. Georges BERGINA

Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO-

M. Jean-Luc CELIGNY - M. Harry DURIMEL

Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE - Mme Ketty WALPO

Absents : 8

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY

Mme Marlène MELISSE-MIROITTE

M. Max CELIGNY

Autres Conseillers Communautaires :

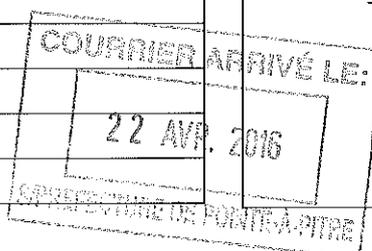
Mme Célia HATCHI-MIMIETTE

M. Daniel MARSIN

M. Patrick SELLIN

M. Olivier SERVA

Mme Nadège THÉOPHILE



Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Suzelle SEVILLE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU le Code de l'Environnement ;
- VU les lois Grenelle ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président;
- VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence n°2015.07.04/179 du 16 juillet 2015 portant modifications des statuts de la CAP Excellence : adoption des compétences Environnement et Cadre de vie;
- VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence n°2016.04.04/283 du 16 juillet 2015 portant vote du Budget annexe primitif Environnement et Cadre de vie;
- VU le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (*PDEDMA*) de la Guadeloupe adopté le 16 janvier 2008, en cours de révision ;

Considérant le rapport du Président

Les lois Grenelle ont inscrit la prévention comme objectif prioritaire de la gestion des déchets. Le Plan National de Prévention des Déchets prévoit notamment un objectif de réduction de 7 % des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020.

Parmi les actions déjà engagées par les collectivités compétentes en collecte, le compostage domestique est un levier très efficace pour parvenir à une diminution conséquente du poids des poubelles des ménages, car il permet de réduire les tonnages produits de près de 30 % en quelques années.

Il est donc proposé de mettre en place ce dispositif sur le territoire des Abymes dès que possible, en distribuant environ 3000 composteurs aux ménages volontaires situés en habitat résidentiel.

Le suivi, le conseil et l'accompagnement des foyers seront réalisés par les ambassadeurs chargés de la collecte sélective des emballages.

Considérant l'intérêt de promouvoir la réduction des déchets et d'améliorer le cadre de vie des administrés sur l'ensemble du territoire communautaire ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération de **Mise en œuvre du compostage domestique sur le territoire des Abymes**, se décomposant comme suit :

Partenaire	Taux	Participation € HT
ADEME	50 %	281.750,00
Autres partenaires (Conseil Régional, Conseil Départemental, FEDER)	40 %	225.400,00
CAP Excellence	10 %	56.350,00
TOTAL	100 %	563.500,00

ARTICLE 2- D'autoriser le Président à solliciter les co-financements correspondants auprès de tous les partenaires financiers (*Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, ADEME*), et à signer les documents nécessaires pour mener cette opération à son terme.

ARTICLE 3- D'imputer les recettes sur le budget de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (*budget annexe Services urbains & Cadre de vie*).

ARTICLE 4- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5- Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le **15 AVR. 2016**

Le Président

22 AVR. 2016

26 AVR.

26 AVR. 2016

Eric TALTON ARRIVÉ LE:

26 AVR. 2016

26 AVR. 2016

22 AVR. 2016

3/3

Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, le
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le
- Délibération transmise Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le



